

Changer “en même temps” la communication politique et le fonctionnement des institutions

Est-on capable d'admettre que changer les modes de la communication politique puisse entraîner des évolutions salutaires dans le fonctionnement des institutions et dans les processus de la décision publique ?

Dès qu'on prononce le mot 'communication', il est de bon ton de dénigrer cette com' envahissante qui caricature l'information et pollue le débat public. De leur côté les médias jonglent avec la double acception du mot information qui peut désigner, tantôt un contenu, les données d'un message, tantôt un mode de traitement ou de diffusion des contenus. Edgar Morin alerte sur les dangers de cette bivalence : « l'information prétend remplacer la connaissance ».

Sans aucune illusion quant à une réhabilitation globale de l'actuel tout-communication, certaines pratiques et quelques expérimentations du dernier demi-siècle autorisent à escompter, sans trop d'utopie, le développement d'une communication véritable, dans les deux sens, entre pouvoirs et société.

Le schéma simpliste, mais fondamental, de la communication repose sur le principe que les messages d'un émetteur sont reçus si une relation est établie avec un récepteur, censé être actif.

La place accordée au récepteur détermine la nature de la communication.

Au-delà de la sacrosainte écoute, comment s'approcher d'une symétrie dans l'accès à la parole, une réciprocité indispensable à un dialogue citoyen ?

Mais, face à de timides bonnes intentions, les registres de la promotion, voire les injonctions de la société de consommation, les *fakes news* et les manipulations du web de la société d'information, les piratages ou les rumeurs complotistes..., toutes ces pratiques hypothèquent la place et obstruent les voies d'une vraie communication d'échange et de partage des données.

La démocratie se trouve ainsi privée de critiquer la qualité de l'information, de reconnaître et de dire la complexité des choses, de donner du temps à la compréhension, aussi d'inciter à participer à l'élaboration des décisions. De surcroît, par une impérieuse et foisonnante omniprésence, la communication en vient à se substituer aux actes et à déformer la portée des décisions.

C'est un défi de civilisation.

Les anthropologues nous ont dit que la communication est le moteur inhérent au développement de l'humanité et de ses cultures. Elle est le véhicule de l'évolution des opinions et des comportements et accompagne intimement l'action. Les dirigeants du dernier G7 ont tenu à proclamer que, sous toutes ses formes, la communication est « le moteur de la marche du monde ».

Naturelle, banale et informelle, la communication est avant tout un échange (oral, écrit, aujourd'hui médiatisé, numérisé...) et un partage, dont les registres sont inhérents à la vie collective (famille, voisinage, travail, vie publique sociale, culturelle, politique ...).

Oui, c'est la liberté d'expression : on communique comme on respire !

Mais, à l'instar des ambiguïtés d'Hermès, messenger des dieux et dieu des voleurs, la communication est faite pour se comprendre, pour construire ensemble et aussi pour tromper et pour démolir.

Le 'et' ('en même temps') **mieux que le 'ou'** (l'un contre l'autre)

Pour éviter, dans la prise de décisions, les effets de cette duplicité, comme le cheminement pervers d'hypothèses non dites, ne serait-il pas mieux de prévoir *a priori* l'espace où s'afficherait clairement un dilemme ? Pour expliciter l'hésitation entre solution A et solution B ?

Peut-on se garder d'un manichéisme hâtif entre A ou B ? Que le "ou" ne se traduise pas en baroud d'un "soit, soit" qui veut exclure l'autre ? Pédagogue, la communication doit d'abord passer par le "et", c'est-à-dire un "en même temps" sur les stratégies envisagées par A et B, traitées en parallèle, par exemple dans une étude d'impact. On motive alors clairement ce qui, pour le décideur, distingue les hypothèses A et B. Certaines stratégies industrielles japonaises cherchent d'abord l'harmonie, le *Wa*, de diverses options différentes, avant de trancher pour l'une dès qu'elle satisfait 51% des critères.

Désormais, il ne peut y avoir de décision durable sans les points de vue d'une mise en perspective et sans concertation. Ne serait-il pas après tout normal que des prises de décision reflètent les contradictions d'un dossier ? Et aussi les contradictions de la démocratie, dès lors que celle-ci se veut respectueuse d'une opposition ou d'une minorité ?

La place du 'récepteur' selon les modes de communication

Au fil des ans et des progrès technologiques, sont apparus des modes de communication spécifiques pour les entreprises, les activités économiques, commerciales et financières, pour les institutions publiques, pour la diffusion de l'information et de manière assez chaotique pour le monde politique.

Un communicant, outre son rôle d'émetteur, a la responsabilité de délimiter la place accordée aux récepteurs, donc la nature de la relation qui s'établit.

Ne pas se préoccuper du destinataire revient à parler à la cantonade, à jeter une bouteille à la mer. Certes, on peut émettre par plaisir d'émettre. Les supports numériques, une part des propos éphémères sur les réseaux sociaux favorisent des attitudes autocentrées et de fait relationicides. Enfin, des intrusions, des réactions peuvent faire naître une relation.

Peu ou prou, on communique !

La situation la plus courante est de fait celle d'une communication univoque, donc d'une fausse communication... L'émetteur s'adresse à un interlocuteur, à un groupe, à une population, plus ou moins définie. Il n'a pas avec les récepteurs un échange immédiat, susceptible d'influer sur son message. C'est le cas de la diffusion médiatique de l'information, de la promotion des produits et des entreprises, de la réclame, de l'affichage, de l'injonction politique et des promesses électorales ...

Les effets du message ne sont connus qu'ultérieurement : décision d'achat, correction des analyses du marketing, courrier des lecteurs, sondage sur un vote sorti des urnes ...

Les publicitaires, notamment lors de leur règne des 30 glorieuses, se vantaient, à juste titre, de faire de l'information et pas de pratiquer, en deux temps, une pseudo communication amputée, car différée...

Des aménagements, en particulier dans l'audiovisuel (questions des auditeurs, panel d'invités sur un plateau de télévision ou micro-trottoir, contributions et emprunts aux réseaux sociaux...) ont permis aux journalistes, grâce à un peu de communication avec les décideurs ou avec les citoyens, de faire "en même temps" une meilleure information.

Peut-être l'intelligence artificielle permettra-t-elle d'anticiper et d'approcher l'instantanéité de réaction de l'auditeur ou du téléspectateur.

Bien mieux qu'informer, communiquer permet de bien accéder à la connaissance, d'apprendre, de comprendre et de se comprendre en adaptant le message ou en ajustant le langage, d'accompagner l'action en la complétant et en l'éclairant, d'aller au-devant de la réflexion, de mémoriser, de consulter, de négocier, etc... L'authenticité d'une telle communication, de partage et d'échange dans les deux sens, repose sur la reconnaissance de l'autre et sur la qualité de la relation.

Le numérique vient faciliter les échanges, publics ou privés, téléphoniques ou informatiques (smartphone, internet, intranet, réseaux sociaux). La nature de la relation se diversifie et le défi du "en même temps" se précise.

Les services publics ont appris à communiquer

Depuis une quarantaine d'années, pour mieux écouter, mieux informer les usagers et répondre à leurs attentes de citoyens, le service public s'est ouvert à la discussion pour expliciter les messages d'intérêt général ou pour améliorer des services offerts. L'ouverture de la communication, entendue au sens large, c'est-à-dire depuis la mise à disposition des données publiques, l'accueil des services, l'explication, la discussion, jusqu'à la consultation, la concertation et le débat, donne plus de confiance à la société française, jusqu'à présent peu encline à l'échange.

Le dialogue, proposé ou imposé par le législateur, notamment sous la forme de consultations et d'enquêtes publiques, est encadré (algorithmes, règles d'accès à l'information, protection des données, obligation de prise en considération, recours...).

L'article L.300-2 du code de l'urbanisme mérite d'être cité comme emblématique de cette volonté, dès 1985, d'associer la population aux décisions d'une municipalité ou d'une autorité publique locale. De nombreux élus ont alors fait l'expérience de la prise en considération des avis de la population pour ajuster la réalisation d'équipements ou mieux concevoir l'aménagement du cadre de vie. La plupart ont su tirer profit politique et même électoral de ces expériences de débat public local.

Et aussi, les services publics, grâce aux procédures en ligne, ont fait une belle avancée. L'interlocuteur d'une administration ou d'un établissement public se voit être à la fois récepteur et émetteur, mais encore trop cadré.

Ainsi sous quelques réserves, s'ouvre des accès aux processus de création de l'information et de la prise de décision. La communication institutionnelle de l'Etat de droit pourrait d'ailleurs s'offrir en modèle à la communication politique, à condition de l'inscrire dans un meilleur équilibre des pouvoirs. Plus de données venues de la représentation des citoyens, plus de *bottom up* provenant de la société, moins de parole confisquée par les exécutifs !

Des pouvoirs qui pratiquent peu le *bottom up*

On a pris conscience que parvenir à une véritable communication politique implique de faire plus appel aux citoyens en tant qu'émetteurs et de les préparer à intervenir dans le processus de décision "en même temps" qu'un exécutif. Un bon niveau de participation peut être atteint à partir de discussions sur des questionnements citoyens et en faisant appel à l'imaginaire collectif.

Se développent les recours à divers modes de consultation, à des démarches de concertation, ainsi qu'à des formes de débat public institutionnalisé ou d'initiative citoyenne. En viendrait-on enfin à une véritable communication, avec a participation active des récepteurs ?

Cela suppose forcément des changements des règles du jeu et dans les comportements des émetteurs, par conséquent des évolutions des institutions, de leurs rôles, structures et procédures, aussi de l'ouverture des champs de leurs décisions. On doit envisager l'adaptation progressive des compétences et des modifications dans la distribution des pouvoirs.

Une communication participative peut-elle être le catalyseur de cela ?

Une véritable communication, s'inspirant de l'apport des dialogues citoyens, pourrait aider à résoudre des questions de nature politique (stratégie d'une organisation, projet portant atteinte sociale, sanitaire ou environnementale, prise d'une mesure d'intérêt collectif mais controversée, option d'évolution d'une institution, réforme...). Elle permet de négocier une bonne formulation des choix. Elle peut susciter par exemple un large débat préalable à un référendum en vue de convenir des questions à soumettre aux suffrages.

Une véritable communication, longtemps retenue, aujourd'hui réorientée, dispose de la force potentielle nécessaire pour, dès à présent, rechercher dans la société et prendre en considération les sources et les formes d'informations qui gagneraient à être ascendantes. Un regard civique porté sur une société, qu'on a pu dire liquéfiée, permettrait d'en identifier les grumeaux actifs.

Pour les pouvoirs et pour la société, un défi méthodologique est à relever : pratiquer la communication à la fois *top down* et *bottom up*, et le plus possible en même temps ! C'est bien «et» (objectifs communs, partage des moyens) ; ce n'est pas «ou» (secrets, calculs politiques, grève préalable, manifestation).

Il y a peu d'exemples de concertation bien menée quant aux relations entre acteurs et à l'examen des options offertes. La démarche de communication participative, qui a permis de passer "*De l'administration des PTT aux entreprises La Poste et France Télécom*", a directement débouché sur le projet de loi en préparation. L'instruction s'est faite dans les deux sens, en s'appuyant sur des compétences territoriales, sans fausse décentralisation. Un véritable *bottom up* !

En revanche les contre-exemples foisonnent : absence d'approche globale pour l'aéroport de Nantes et Notre-Dame des Landes ; les débats sur les OGM avant des efforts de pédagogie vers les opinions ; une Convention citoyenne sur le climat, sans avoir exigé, dans les cahiers des charges de la concertation, que soient étudiées les conditions de mise en œuvre des mesures préconisées et, en même temps, la faisabilité des variantes se disant opposées.

La contradiction est une étape démocratique.

Faute de caresser l'illusion de remplacer la démocratie représentative par une démocratie participative, la participation citoyenne doit désormais venir s'immiscer partout et se greffer dans les institutions, sur les procédures et tout au long des processus de décision.

Place aux utopies concrètes : faire évoluer la communication, afin qu'elle soit plus une relation aux autres, entrainerait des changements dans les institutions qui ont à organiser les relations du collectif !

Une nouvelle méthode : le dialogue d'abord !